



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 08 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 08 novembre 2021 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE - Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE – Jean-Claude VAZEL – Laurent PETITOT – Véronique BARREIROS – Jean-Claude LEMISTRE – Christophe BUKWA – Armelle LEFEVRE – Virginie POULET – Pierre-Louis CARRIER

Absents ayant donné procuration : Serge BERGER donne procuration à Bernard RUELLE – Johann RUELLE donne procuration à Yveline DELVAL

Absentes : Céline DUPONT – Marie-Delphine DUCLAUX – Anne-Sophie LOR – Nathalie PERCEPIED

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Droits de fermage 2021
- Concessions cimetières et columbarium

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Aisne subventionne dans le cadre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » (APV) les collectivités territoriales qui ont pour objectif des opérations d'investissement en matière de voirie.

Le Maire explique aux élus que l'appel à projets pour l'année 2022 est proposé aux collectivités territoriales qui devront déposer leurs demandes de subventions sur une plateforme dématérialisée.

Il expose que suite aux travaux d'assainissement rue Paul Braux, la Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV) doit réaliser l'enduit sur les surfaces correspondantes aux tranchées.

Pour assurer l'uniformité du tapis et de sa résistance, le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser un enrobé sur toute la surface de la chaussée (Longueur 200 mètres) et ce à la charge de la commune pour la partie ne correspondant pas aux tranchées.

Le montant de ces travaux s'élève à 34 100 € HT et doivent être réalisés très rapidement afin de remettre en circulation l'axe du Brandon en toute sécurité.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déposer une demande de subvention APV (Aisne Partenariat Voirie) au titre de l'année 2022 au taux de 40 % et sollicite une autorisation pour commencement anticipé des travaux.
Pour : 14 Contre : 00 Absentions : 00*

Suite à plusieurs demandes d'administrés pour l'acquisition de cavurnes dans les cimetières communaux, le Maire propose de fixer une tarification à compter du 09 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la tarification des cavurnes à compter du 09 novembre 2021 de la façon suivante :

Dimensions d'une cavurne pour trois urnes : 0.80 x 0.80

Cavurne pour une durée de 30 ans : 110 €

Cavurne pour une durée de 50 ans : 140 €

Cavurne pour une durée de 99 ans : 230 €

Pour : 14 Contre : 00 Absentions : 0

Monsieur le Maire explique qu'une rétrocession au profit de la commune de Vic sur Aisne des parcelles cadastrées 663 et 666 est à prévoir et concerne le lotissement Clos la Fontaine pour l'ensemble des réseaux et des voiries ainsi que les espaces verts. Cette rétrocession s'effectuera pour l'euro symbolique après vérification des réseaux et état des lieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la rétrocession au profit de la commune des parcelles cadastrées 663 et 666 à l'euro symbolique. Pour : 14 Contre : 00 Absentions : 0

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention d'adhésion au service prévention et santé au travail pour la période 2022-2024 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de prévention et santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion. Pour : 14 Contre : 00 Absentions : 0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux délibérations ont été prises lors du conseil municipal du 27 mai 2020 concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel communal, des frais de repas et d'hébergement lors de formations professionnelles.

Il propose d'élargir le remboursement des frais de déplacement, des frais de repas et d'hébergement lors de formations professionnelles au personnel non titulaire ainsi qu'aux services civiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les frais de déplacement, des frais de repas et d'hébergement lors de formations professionnelles au personnel non titulaire ainsi qu'aux services civiques.

Pour : 14 Contre : 00 Absentions : 0

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande d'un Food Truck « Au Kedje de Bruxelles » souhaitant organiser une journée « animation Saint-Nicolas » le vendredi 03 décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Food Truck « Au Kedje de Bruxelles » à organiser le vendredi 03 décembre 2021 une animation Saint-Nicolas.

Pour : 11 Contre : 02 Absentions : 02

Monsieur Pierre-Louis CARRIER s'est présenté à la séance du conseil municipal à 20 H 15 et a participé au vote concernant la demande du Food Truck.

Monsieur le Maire explique aux élus que l'encaissement des droits de fermage s'effectue chaque année selon une indexation précise et propose au conseil municipal d'acter le nouvel indice 2021 pour les prochains titres de recettes à émettre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'encaisser les droits de fermage 2021 et d'acter le nouvel indice 2021 pour les prochains titres de recettes.

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Monsieur le Maire donne des précisions sur l'encaissement des titres de concessions cimetières et columbarium sur les budgets de la commune et du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Il est prévu que 2/3 du montant de la concession cimetière ou columbarium soit versé au profit du budget de la commune et que 1/3 du montant soit versé au profit du budget CCAS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de notifier ces informations pour la validation des écritures comptables en trésorerie de Château-Thierry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ventiler 2/3 du montant d'une concession cimetière ou columbarium au profit du budget de la commune et 1/3 du montant au profit du budget CCAS.

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Informations diverses :

Monsieur Jean-Claude VAZEL et Monsieur Claude LEPIGEON font le point sur le projet de convention à signer avec le comité syndical de la Halle des sports.

Ce projet de convention sera examiné lors du prochain conseil syndical le mardi 16 novembre 2021 et rendra caduque l'ancienne convention.

Monsieur le Maire fait le point sur l'acquisition de deux tablettes à la médiathèque ce qui permettra de mettre en place des animations ludiques mais aussi pédagogiques.

Il fait le point sur les finances tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année 2021 et informe que les travaux d'extension à l'école primaire rue Lucien Damy sont terminés et que le solde des subventions a été demandé.

Il informe que les travaux de réfection du Pont Pinard débuteront au mois de février 2022 et qu'ils dureront six semaines.

Monsieur Claude LEPIGEON rappelle aux élus qu'une chorale se produira à la salle polyvalente dimanche 14 novembre 2021 à 16 H 00.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 H 00.

La séance est levée à 22 H 04

Le Maire
Bernard RUEILLE



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE VIC SUR AISNE" around the perimeter and "02 (Aisne)" at the bottom. It features a central emblem with a crown and other heraldic symbols.